

**L'EAU EN CREUSE,
UNE RESSOURCE FRAGILE**

**La Communauté de Communes
du Pays Dunois s'engage dans la
sobriété des usages de l'eau !**

Et vous ?

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DUNOIS S'ENGAGE !

Suite aux épisodes de **sécheresse** de ces dernières années et en corrélation avec l'objectif de **diminuer la consommation d'eau de 10% d'ici 2030**, établi par le gouvernement dans le Plan d'actions pour une gestion résiliente et concertée de l'eau, l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne a diffusé un Appel à Projets pour la sobriété des usages sur l'ensemble du **bassin versant** de la Loire.

L'objectif de ce dernier, est de donner un coup de pouce **économique et technique** aux collectivités dans la mise en place d'actions **en faveur de la sobriété des usages de l'eau**.

LES ACTIONS MISES EN PLACE



Achat groupé de récupérateurs d'eau à destination des particuliers dans le cadre du Plan de résilience proposé par le Département de la Creuse.

Organisation d'animations et d'ateliers à destination des habitants du territoire.



Nomination de la Communauté de Communes du Pays Dunois dans la catégorie « Actions d'éducation, sensibilisation, communication » des trophées des économies d'eau 2024.



LE BASSIN VERSANT, C'EST QUOI ?



Le **bassin versant** correspond à la zone géographique de provenance de l'eau présente dans un cours d'eau. Il peut également être divisé en sous-bassin versant pour chaque affluent.

Nous sommes également situés en tête de bassin, ce qui signifie que nous sommes à l'amont de ce dernier, proche des sources. Ainsi nous disposons d'une eau de bonne qualité, une plus grande fragilité de la ressource face aux épisodes de sécheresse mais également une plus grande responsabilité vis à vis de l'aval.



Le savez-vous ?

En France on compte 6 Agences de l'Eau qui ont pour missions de mettre en place des **politiques communes** au sein des bassins versants, pour la **préservation de l'eau**. Nous sommes sur l'**Agence de l'Eau Loire-Bretagne**.

À l'exception du Sud de la Creuse, les gouttes d'eau qui tombent sur notre département rejoignent une rivière et finiront leur course dans la Loire : nous sommes sur le **bassin versant de la Loire**.

L'ÉVOLUTION DU CLIMAT SUR LE TERRITOIRE

Le climat est en constante évolution. Depuis l'ère industrielle, cette évolution est trop rapide, pour que notre environnement s'y adapte, et engendre des conséquences à l'échelle planétaire mais aussi locale.

En Creuse, les prévisions tendent vers :

-  **Une hausse des températures** (voir carte n°1),
-  **Une modification de la pluviométrie** (voir carte n°3, page suivante).

Ces évolutions ne sont pas sans conséquences, elles risquent d'altérer, notre territoire, nos habitudes, notre environnement, nos emplois mais également notre santé et notre sécurité.

Parmi les nombreuses conséquences, on peut citer les plus connues :

-   **Augmentation des épisodes «extrêmes»** : sécheresses, inondations,...
-  **Diminution de la disponibilité en eau,**
-  **Assèchement des sols** et des zones humides (voir carte n°2),
-   **Impacts sur les activités humaines**, passant par une hausse du nombre de jours concernés par un arrêté préfectoral sécheresse et donc des restrictions (voir l'analyse des arrêtés ci-contre),
-   **Impacts sur la biodiversité**

Le savez-vous ?

Météo



≠

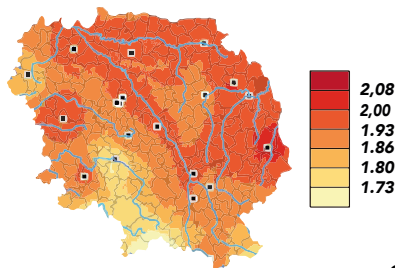


Climat

Le climat et la météo sont souvent confondus mais pourtant très différents :

- Prévisions à court terme
- Prévisions à long terme
- Pour un lieu précis
- Pour une zone étendue

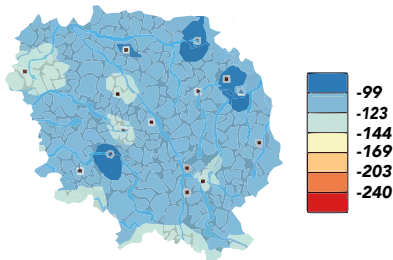
Carte n°1 : Evolution 2000 - 2050 de la moyenne des températures annuelles



LES TEMPÉRATURES

La hausse des températures sera surtout visible en été et en automne, augmentant fortement le risque de sécheresse et l'allongement de leur durée.

Carte n°2 : Variation de la disponibilité en eau entre 2000 et 2050, en mm par an

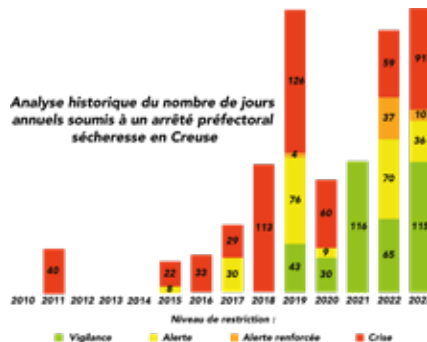


LA DISPONIBILITÉ

La disponibilité correspond au volume total des pluies moins la quantité d'eau évaporée et transpirée par les êtres vivants (on parle d'évapo-transpiration). On note une baisse sur le territoire qui est plus importante en été.

LES ARRÊTÉS

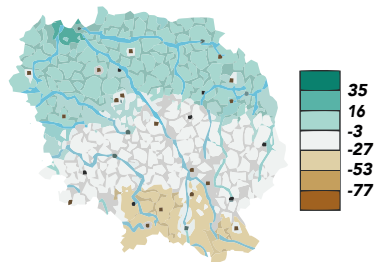
Analyse historique du nombre de jours annuels soumis à un arrêté préfectoral sécheresse en Creuse



On observe depuis plusieurs années une augmentation importante du nombre de jours soumis à un arrêté sécheresse sur le territoire. Signe fort de l'évolution du climat et de ses répercussions.

LES PRÉCIPITATIONS

Carte n°3 : Evolution 2000 - 2050 du cumul annuel en mm des précipitations



L'évolution du climat ne va que peu influencer la **quantité d'eau** que notre territoire risque de recevoir.

Néanmoins, la fréquence et l'intensité des précipitations vont quant à elles être fortement modifiées.

Elles vont se **raréfier en hiver et au printemps**, période où les végétaux ont besoin d'eau pour leur croissance. Elles vont **s'accroître en automne et légèrement en été**. Malheureusement, sur la période estivale, ces précipitations prendront majoritairement la forme d'averses orageuses, **ne permettant pas à l'eau de pénétrer dans le sol** ne palliant pas les problématiques de sécheresse.

LE CONTEXTE GÉOLOGIQUE CREUSOIS

Pour la majorité du territoire creusois, sous la terre, se trouve du granite, roche dure et imperméable issue de la formation du Massif Central. Elle **ne permet pas le stockage de l'eau sous la forme de poches** ou de rivières souterraines.

Les conséquences sont simples :

- Seulement une **faible quantité d'eau est stockée** dans le sol
- Les stocks se remplissent **plus rapidement**, car de faibles volumes, mais **diminuent également plus vite en cas d'absence de pluie**, même sur une courte période.



Stockage de l'eau dans les zones humides et dans les premières couches du sol.

Stockage de l'eau dans les interstices présents entre les roches du sous-sol.

Granite : roche imperméable.



LES CYCLES DE L'EAU NATUREL ET DOMESTIQUE

LE PRÉLÈVEMENT

Différentes méthodes de prélèvements existent :

- **Captage des eaux de surface** (rivières, retenues d'eau...),
- **Captage via des drains enterrés** (technique la plus répandue en Creuse),
- **Pompage dans les nappes.**

Les savez-vous ?

Sur le territoire de la Communauté de communes du Pays Dunois, 100% de l'eau prélevée est d'origine souterraine.

L'ASSAINISSEMENT

L'assainissement permet de débarrasser les eaux usées de la **majorité des polluants** avant de les rejeter dans le **milieu naturel**.

Il peut-être collectif (station d'épuration, lagunage...) ou individuel (micro-station, fosse septique, phyto-épuration...).

Les savez-vous ?

Malheureusement toutes les installations ne sont actuellement pas aux normes, **menaçant la qualité des eaux de nos cours d'eau**, la biodiversité mais également la santé humaine.



Conformité des installations d'assainissement individuel sur le territoire d'EVOLIS 23



L'eau prélevée dans le milieu naturel n'est **pas potable**. Elle doit subir différents **contrôles et traitements** au sein d'une station de potabilisation.

Les savez-vous ?

Les résultats de ces contrôles sanitaires de la qualité de l'eau potable sont consultables via le lien suivant : sante.gouv.fr/sante-et-environnement/eaux/eau.

LE STOCKAGE

Les savez-vous ?

En moyenne, ils contiennent 1000m3 d'eau ce qui correspond à la **consommation moyenne de 545 personnes pendant 2 semaines** sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays Dunois.

Une fois potabilisée, l'eau est **stockée dans un réservoir**, qui peut être surélevé (château d'eau), semi-enterré ou enterré.

LA DISTRIBUTION

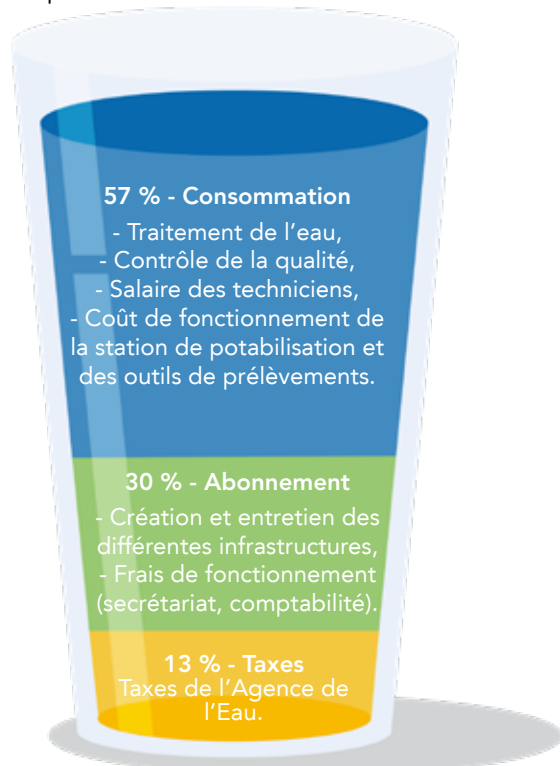


La distribution est réalisée par le biais de tuyaux d'acheminement d'eau potable. En moyenne sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays Dunois, on compte **67 mètres linéaires (ml) de tuyau par abonné**.

LE COÛT DE L'EAU

L'eau en France, est un bien commun néanmoins elle nécessite de nombreuses manipulations pour arriver potable au sein de nos foyers.

Sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays Dunois, la facture d'eau peut-être divisée selon ce schéma :



Proportions pour une consommation de 120 m³ par an.

COMMENT AGIR À MON ÉCHELLE ?



Choisir des **plantes adaptées à la sécheresse** ou à de faibles arrosages/précipitations, ou favoriser la plantation dans les zones ombragées. N'hésitez pas à vous renseigner lors de l'achat de vos végétaux,



Pailler le potager et les parterres fleuris pour limiter l'évaporation de l'eau,



Traquer les fuites,



S'équiper de matériel performant et installer des **équipements hydro-économes** (réducteur de débit, chasse d'eau double flux...),



Utiliser des **toilettes sèches.**



Récupérer l'eau de rinçage des légumes ou celle qui coule à l'allumage de la douche pour l'arrosage des plantes, du potager ou encore pour remplir le réservoir de la chasse d'eau.



Récupérer les eaux de pluie captées par vos différents bâtiments.



Utiliser de l'eau de pluie pour des usages extérieurs ne nécessitant pas d'eau potable (nettoyage des véhicules, du matériel de jardinage ...).

Le savez-vous ?

Comment calculer la quantité d'eau récupérable ?

C'est simple il vous suffit de multiplier la **surface de votre toiture** par la **quantité de pluie**. Par exemple lors d'un orage léger ayant déversé 20 mm de pluie, sur un toit d'environ 100m² on peut récupérer :

Nombre de m³ (1 mm = 0.001m³) x surface de toiture = eau récupérable
0.02m³ (20 mm) x 100m² = 2m³

RENSEIGNEMENTS



Communauté de Communes du Pays Dunois

19 Avenue de Verdun
23800 Dun-le-Palestel
Tél. 05.55.89.12.03

Pour plus d'informations ren-
dez-vous sur notre site internet

:

<https://www.paysdunois.fr>

**Document réalisé par L'Escuro - CPIE des Pays Creusois
dans le cadre de l'appel à projets sobriété des usages
auquel à répondu la Communauté de Communes du Pays
Dunois.**

Avec le soutien financier de :



Les données et informations utilisées dans ce document sont issues du Département de la Creuse, de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, de l'Office Français de la Biodiversité, du SIDAM, d'Evolis 23, et de différents fournisseurs d'eau potable de votre territoire.